

**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BEAUME-DROBIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**

**N°C-202309-104**

**Du 27 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de septembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Valgorge, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean-François, DUCROS Loïc, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, CHASTAGNIER Geneviève, LAPORTE Jean-Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, GALLET Françoise, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PIC Gabriel, SALEL Matthieu, CHABANE Francis, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, PRANDI Patrice, PIOLAT Didier, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale.

Pouvoir : PIOLAT Didier (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), CHASTAGNIER Geneviève (pouvoir de LACOUR Gladie), DEFFREIX Christophe (pouvoir de ROUSTANG Yves), PARMENTIER Luc (pouvoir de AUZAS Vincent), CARRIER Martine (pouvoir de DJIANN Nicole), LAPORTE Jean-Pierre (pouvoir de BERRES Thierry), POUGET TIRION Dominique (pouvoir de MARCHAL Yannick), MAZILLE Didier (pouvoir de GOUBE Julien), CHABANE Francis (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean-Marc (pouvoir de L'HERMINIER Raoul), SALEL Matthieu (pouvoir de BELVA Nathalie), COULANGE François (pouvoir de FAURE Alexandre).

Présents sans pouvoir de vote : ROGER MAZAS Julie

Excusés : GONTIER Philippe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 23

Pouvoir : 13

Date de la convocation 21 septembre 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

**OBJET : AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET GENERAL AU BUDGET ANNEXE SPANC (M49)**

Dans le cadre du solde du programme des subventions de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour le financement des travaux d'assainissement non collectif des particuliers, il est proposé que la Communauté de Communes fasse l'avance du versement de 3 dossiers de demande de subventions de 3 300 € chacun soit un montant total de 9 900 €, en mobilisant le budget général, afin de ne pas faire perdre les subventions aux bénéficiaires.

Suite à la signature de la convention financière avec l'Agence de l'eau, le versement des crédits interviendra dans les 3 mois suivants.

Le Président propose le versement d'une avance de 9 900 € du budget général au budget SPANC remboursable à réception par le budget SPANC du versement des subventions par l'Agence de l'eau.

Le Conseil Communautaire,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de :

**Verser** une avance de trésorerie d'un montant de 9 900 € du Budget Général au Budget Annexe SPANC sur l'exercice 2023,

**Approuver** les modalités de remboursement de l'avance par le budget annexe SPANC,

**Autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

*Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre suivi des signatures.*

**POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME**

**Christophe DEFFREIX**

**Président**



**Jean Marc DEYDIER BASTIDE**

**Secrétaire de séance**